

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 Février 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Pouvoirs :	4
Voix délibératives :	36

L'an deux mille vingt-six, le 05 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 Janvier 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE, Olivier AZEMA ; Jean Pierre BARTHES (représenté par son suppléant Eric FABRE) ; Anne CABRIE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Vincent NAUDIN ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Alain TAILHAN ; Dominique VIDAL

Avant donné pouvoir : Jean-Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Marie-Josée FOUQUET à Marie MAYNADIER ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Jean-Jacques MAILHAC à Catherine LISTER

Étaient absents : Robert AZAÏS ; Alexandre DYE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Michel LIGNON ; Alain MOULY ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Didier VORDY

A été élu secrétaire de séance : Sylvie MIQUEL

Délibération n° : 2026.02.05/010

Objet : Programme pluriannuel d'entretien et de dépollution des ripisylves du fleuve Orb

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux et notamment ses compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

CONSIDERANT que des travaux d'entretien des ripisylves du fleuve Orb sont programmés afin de sécuriser les enjeux humains riverains comme les ponts, les agglomérations, les voiries et d'effectuer une dépollution générale des ripisylves dans les milieux naturels sauvages ;

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée le 12 décembre 2025

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été décalée suite aux intempéries

CONSIDERANT que pour ne pas retarder le début des travaux il est proposé de déléguer l'attribution du marché au Président ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (36 POUR)**

- **Décide** de déléguer l'attribution du marché au Président, selon l'avis de la Commission des Marchés, avec un budget maximum de 560 000€ TTC pour l'ensemble des 2 lots et 40 000 € TTC de prestations similaires ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises attributaires ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de séance
Mme Sylvie MIQUEL



Le Président
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr